



## CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2024

### PROJET DE DÉLIBERATION

**Objet                    Autorisation de signature des marchés de travaux de réparation après un incendie à l'école de Glane.**

### PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

La présente délibération vise à autoriser le Maire à signer et notifier les marchés liés aux travaux de réparation après un incendie à l'école de Glane, suite à l'avis rendu par la commission des marchés à procédure adaptée sur le classement des offres.

### INCIDENCES BUDGETAIRES

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Dépenses</b>	320 000 € HT (estimation des travaux)	0 €
<b>Recettes</b>	Prise en charge par le contrat d'assurance « dommages aux biens » à hauteur 413 112 € (pour l'ensemble de la réhabilitation).	0 €
<b>Total</b>	0 €	0 €

## RAPPORT

### Exposé des motifs

#### 1- Contexte :

L'école de Glane a subi en novembre 2023 un incendie détruisant une partie du bâtiment. Suite à l'expertise de l'assurance, et à la signature d'un contrat de Maitrise d'œuvre avec la société Maitrys (87000 Limoges), une consultation a été lancée pour attribuer les marchés de travaux nécessaires à la reconstruction.

#### 2- Procédure :

La commune de Saint-Junien a lancé le 17 octobre 2024 une consultation avec publication sur les supports habilités à recevoir les annonces légales.

La procédure administrative a été engagée en référence aux dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 à R.2123.8 du Code de la commande publique régissant la procédure adaptée.

Les dépenses seront constatées au budget principal de l'exercice 2024 de la commune de Saint-Junien.

La consultation était divisée en lots répartis comme suit :

- Lot 1 "Démolition-Désamiantage"
- Lot 2 "Charpente bois et couverture"
- Lot 3 "Ravalement"
- Lot 4 "Menuiserie extérieures PVC"
- Lot 5 "Plâtrerie-faux plafonds-menuiseries intérieures bois-sols souples-faïences-peinture"
- Lot 6 "Électricité"
- Lot 7 "Chauffage-Ventilation-Plomberie sanitaire"
- Lot 8 "Nettoyage".

Les travaux sont traités à prix global et forfaitaire.

Le montant de l'ensemble des travaux a été estimé par le maître d'œuvre à 320 000 € HT.

Des prestations supplémentaires éventuelles sont prévues sur certains lots. Ces PSE concernent des améliorations qui seront réalisées en fonction des résultats financiers de la consultation (ex : réfection de la totalité de la toiture, création d'un point d'eau supplémentaire, ajout de stores, accès PMR supplémentaire...). Le financement de ces PSE n'est pas pris en charge par l'assurance.

Le commencement d'exécution des travaux est prévu en février 2025 pour une durée globale de 4 mois.

La commission des marchés à procédure adaptée se réunira le 13 décembre 2024 afin de donner un avis sur l'analyse et le classement des offres proposés par le Maitre d'œuvre de l'opération, avant attribution par le Maire.

Pour rappel, le Maire n'est autorisé par délégation à signer les marchés que jusqu'à 90 000 € hors taxe, il est donc nécessaire de l'autoriser à signer, dans la limite des crédits votés au budget de l'année en cours, les marchés attribués dans le cadre de cette consultation.

Le résultat de l'ouverture des offres (avant analyse par le maître d'œuvre) semble confirmer que le montant des travaux ne devrait pas dépasser l'estimation et les crédits votés au budget.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil municipal d'autoriser dès à présent le Maire à signer et notifier les marchés de travaux de réparation du bâtiment de l'école de Glane, dans la limite de l'estimation réalisée par le maître d'œuvre à savoir 320 000 € hors taxe.

## DÉCISION

Vu le montant estimé et les crédits votés au budget pour l'opération décrite ci-dessus

Vu le registre des dépôts et le procès-verbal d'ouverture des plis

Le Conseil municipal, après délibération,

**-AUTORISE** le Maire à signer et notifier les marchés de travaux de réparation du bâtiment de l'école de Glane aux candidats les mieux classés au regard des critères énoncés au règlement particulier de la consultation, ainsi que tous documents y afférent,

**-CONSTATE** l'inscription des crédits au budget principal de la commune de Saint-Junien.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre Le Maire et le Secrétaire de séance.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien  
Hervé Beaudet

Le Secrétaire,